

**CDFN – 21 et 22 mars 2017**

**MOTION OUTRE-MER**

Les Outre-mer, avec 2.75 millions d'habitants, occupent dans la République française une place singulière, de par leurs histoires particulières, leurs diversités culturelles, géographiques et linguistiques.

Cependant, derrière les images de cartes postales décrivant des paysages de rêve, se cachent bien souvent une réalité méconnue.

Avec des taux de chômage deux à trois fois supérieurs à la moyenne nationale, plus de 40% de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et des inégalités de revenu sans commune mesure avec la France hexagonale, ces départements sont considérés comme "hors-norme" dans bon nombre d'indicateurs socio-économiques.

Evidemment, une grande partie des causes de ces chiffres sont imputables aux différents retards accumulés, particulièrement dans le système éducatif.

Au sujet du décrochage scolaire, la jeunesse ultramarine, qui représente 5% de l'ensemble de la jeunesse française entre 15 et 24 ans est particulièrement touchée par ce phénomène. Plus d'un quart, en moyenne, des jeunes issus de l'Outre-mer sortent de l'école sans diplôme. A cela, se cumule le phénomène de non-scolarisation massif chez les jeunes de 6 à 16 ans.

Lancée par la ministre des Outre-mer en septembre 2016, la possibilité de rendre la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans suscite un début d'espoir avec l'adoption de la loi sur l'égalité réelle Outre-mer.

A compter de la rentrée scolaire de 2018 - par dérogation à l'article L. 131-1 du code de l'éducation- et à titre expérimental pour une durée n'excédant pas trois ans, les 5 départements Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion) auront la possibilité d'appliquer cette nouvelle disposition.

Cela va forcément poser des problèmes car étendre la scolarité de 3 à 18 ans, c'est accueillir plusieurs dizaines de milliers de jeunes supplémentaires dans l'ensemble des DOM, ce qui ne peut pas s'improviser. Parmi ces jeunes, une très grande partie ont décroché de l'Ecole sans diplôme et les faire revenir dans l'univers scolaire sera difficile à mettre en œuvre.

Dans ces conditions, comment le ministère pourrait appliquer la loi à moyens constants, alors que ces mêmes départements cumulent déjà des retards au niveau des infrastructures, du recrutement de personnels, des transports et de la restauration scolaire ?

Pour autant, il nous semble important que cette possibilité d'expérimentation soit appliquée dans ces départements. Cependant, elle devra nécessairement être accompagnée de moyens matériels et humains à la hauteur des besoins, afin de garantir une égalité réelle à la jeunesse d'Outre-mer.

La FSU, préoccupée par la situation des Outre-mer, le devenir de ces territoires, l'avenir des citoyens et particulièrement celui de la jeunesse, soutient ses sections départementales dans les initiatives et luttes qu'elles mènent. Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour obtenir les politiques et les moyens nécessaires.

**Pour : 107 – Contre : 0 – Abs : 0 – Rdv : 0**